

Varaville

BULLETIN MUNICIPAL N°62 / ÉTÉ 2021





Sommaire

BULLETIN MUNICIPAL
N°62 / ÉTÉ 2021

- 03 > 08 **INFORMATIONS MUNICIPALES**
- 09 **CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**
- 10 **SÉCURITÉ**
- 11 **ACTIVITÉS ESTIVALES**
- 12 **NATURE**
- 13 **AGENDA**
- 13 **RÉTROSPECTIVE**
- 16/17 **ENTREPRISES**
- 18 **HISTOIRE ET PATRIMOINE**
- 19 **CULTURE**
- 20 > 25 **ASSOCIATIONS**
- 26 **COLLECTE DES DÉCHETS**
- 27 **INFORMATIONS PRATIQUES**



Photos de couverture :
Jean-Luc Pouille

Directeur de la publication :

Patrick Thibout, maire de Varaville

Rédaction et coordination :

Raphaël Aldrovandi, Mélanie Samson

Photos : Raphaël Aldrovandi,
Jean-Luc Pouille

Conception maquette et mise en
page : initialcaen.fr

Éditorial

Varavillaises, Varavillais,

Le 15 mars 2020, vous nous avez fait confiance pour prendre en charge les affaires communales. Compte tenu de la crise sanitaire, c'est avec un peu de retard, au mois de juin, que le conseil municipal a été mis en place. Il nous a fallu quelques semaines afin d'appréhender, dans toute sa complexité, les rouages de l'administration, prendre connaissance des dossiers en cours et les maîtriser.

Le PLU élaboré en 2019 a été refusé par les services de l'État. Pour le moment, le PLU de 2012 reste la référence. Avec l'appui d'un nouveau cabinet de conseil, Neapolis, nous reprenons cette révision en tenant compte des nombreuses observations émises par les services publics associés qui participent à nos réunions de travail.

Côté urbanisme, le projet de construction d'une résidence de loisirs sur le terrain de l'ancienne colonie de vacances Béthanie était déjà accordé et contesté par des riverains. Devant cet état de fait, le promoteur a proposé d'abandonner ce projet s'il obtenait un permis purgé de tout recours et d'opter pour une construction plus importante sur les trois hectares constructibles, en face de la mairie, sur les terrains appartenant à la Matmut. Ce projet est également attaqué au tribunal par une association.

Nous avons repris contact avec le propriétaire de l'ancien Codec situé à côté de la salle polyvalente afin de pouvoir récupérer ce bâtiment. Nous avons plusieurs pistes pour la réhabilitation de cette structure abandonnée depuis plus de vingt ans.

Il était inscrit dans notre programme que nous allions nous occuper des poubelles et des points de regroupement. Varaville était devenue une déchèterie permanente pour certains résidents peu scrupuleux, de la commune mais également des communes voisines. Bien sûr, il va falloir changer quelques mauvaises habitudes ; cela n'est pas facile et demandera du temps. L'opération n'est pas terminée mais, tout doucement, nous commençons à retrouver une commune propre.

Nous avons également fait le nécessaire afin que les chevaux ne descendent plus dans les rues du Hôme et empruntent le parking qui leur est destiné à la sortie de notre village, direction Merville-Franceville-Plage. Terminées les déjections sur nos routes et sur le sable sec, terrain de jeux favori de nos enfants !

Les services techniques de la commune ont œuvré à la réhabilitation des logements situés au-dessus de la mairie : deux sont déjà loués. Les postes de secours ont été remis en état, la communauté de communes NCPA nous ayant rétrocédé la compétence plage. La bibliothèque municipale a été remise aux normes.

Nous sommes intervenus également au niveau du Département afin qu'il remette en état la chaussée du bourg de Varaville devenue dangereuse et bruyante sur une cinquantaine de mètres. J'en profite pour vous annoncer que, selon les informations, le rond-point du Bourg sera réalisé courant deuxième semestre de cette année. À la demande des usagers des transports en commun, un aubus a été installé à côté de l'agence postale.

Côté nouveauté, nous avons eu le plaisir d'accueillir des nouveaux commerces : un coiffeur, une épicerie fine, une poissonnerie, un paysagiste. Au centre médical, une nouvelle praticienne, Virginie Germain, réflexologue, s'installe à compter du 16 août dans le cabinet laissé vacant par le dentiste. Il est à noter également la création d'une nouvelle association sur la commune, « Bien-Être et Nature ».

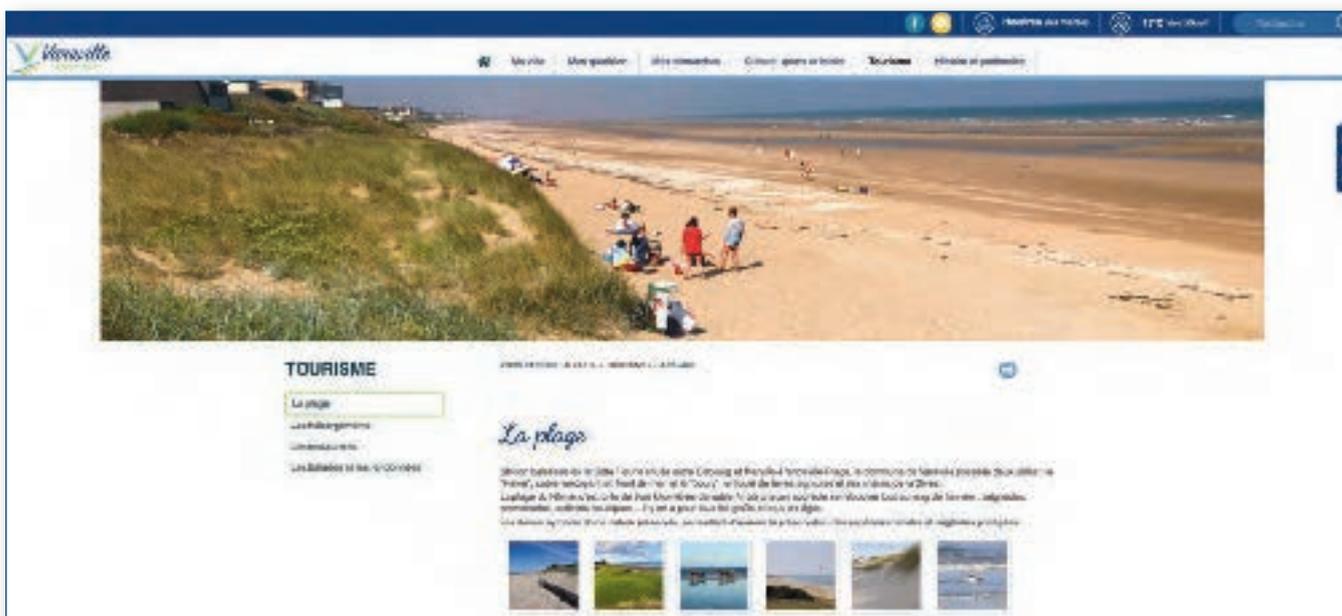
Si les conditions sanitaires le permettent, nous continuerons nos permanences le matin au Bourg tous les troisièmes samedis du mois et le premier samedi du mois au Hôme. Néanmoins, je suis à la disposition des Varavillais tous les matins à la mairie pour répondre à leurs interrogations. Pour ce faire, merci de prendre rendez-vous auprès du secrétariat de la mairie.

Je profite de ce bulletin municipal pour vous souhaiter de très bonnes vacances.

Patrick Thibout,
maire de Varaville

COMMUNICATION

La commune de Varaville est ravie de vous présenter son nouveau site internet, ainsi que son nouveau logo !



L'ancien site internet de la commune, bien que complet, datait de 2008 et avait besoin d'une refonte totale. Le logo, quant à lui, datait de plus de vingt ans et ne s'inscrivait plus dans la mouvance actuelle, notamment lorsqu'il était apposé à côté de celui des communes voisines.

La commission « Communication et tourisme » a missionné l'agence Krea3 afin de travailler sur ces deux dossiers.

Ainsi, le nouveau site internet est plus moderne, plus attractif, et reprend le contenu principal de l'ancien site internet, tout en s'étoffant de nouvelles pages (démarches, services, annuaires divers...). Il est désormais parfaitement adapté aux différents supports de communication (ordinateurs, smartphones, tablettes).

Afin de valoriser l'image de la commune, un nouveau logo (ou « identité visuelle ») a également été pensé, plus actuel et plus dynamique.

Ce nouveau logo est composé d'une mouette avec une aile bleue représentant la mer et Le Hôme, et une aile verte représentant le marais et Le Bourg.

Cette mouette surplombe deux vagues, l'une bleue pour la mer et l'autre jaune pour la plage de sable fin de près de trois kilomètres.

Sous ces deux vagues, le nom de la commune, Varaville, est écrit en bleu nuit.

Enfin, la baseline « plage et marais », située sous Varaville, représente les deux entités de la commune que sont Le Hôme et le Bourg.

Les plans de ville de la commune ont été mis à jour et sont disponibles à Varaville Informations / Agence postale.

Un flash info a été créé afin de vous communiquer régulièrement les dernières informations de la commune. Pour le recevoir, vous pouvez adresser votre mail à contact@ot-varaville.fr.

Le compte Facebook @communedevaville vous informe également en temps réel des actualités de Varaville.



INFORMATIONS MUNICIPALES



LES TRAVAUX RÉALISÉS DANS LA COMMUNE

Les jeux pour enfants ont été mis aux normes :

- Au Bourg, les copeaux ont été retirés à la base de ces derniers et le sol remis en herbe. Vu la hauteur des jeux, les copeaux n'avaient pas leur utilité.
- Au square Varet, le toboggan a été sécurisé en supprimant le bloc béton, trop proche du niveau du sol. Prochainement, toute l'aire de jeux sera ceinturée de barrières pour sécuriser l'espace des enfants.



Les WC du square Varet ont été réhabilités (changement des portes et réparation des canalisations).

Un abribus a été installé devant l'agence postale.



Au-dessus de la mairie, deux logements ont été remis en état (un studio et un F2). Un troisième logement composé de trois pièces est en cours de rénovation. Ces logements sont destinés à répondre à une situation d'urgence.

Au centre médical, le cabinet laissé libre par le dentiste a été remis en état (réfection du sol et des murs).

Les trois postes de secours ont été rénovés, avec l'installation d'une petite infirmerie et d'un coin cuisine.

L'entrée des services techniques (Andelysienne) a été modifiée afin de répondre aux besoins des Varavillais pour le dépôt occasionnel des sacs de déchets. Une nouvelle barrière a été installée et des conteurs ont été ajoutés.



Au sujet de la piste cyclable, des barrières ont été installées sur les trottoirs avenue Président René Coty afin d'inciter les cyclistes à ne plus rouler sur les trottoirs mais plutôt à emprunter le chemin qui leur est destiné.

Concernant l'entretien des berges dans les marais de la Dives, leur remise en état et la réparation des brèches sont à la charge des propriétaires des terrains bordant le cours d'eau. Une réunion sera prochainement organisée par la communauté de communes afin de rencontrer les riverains concernés.



LA QUESTION DES DÉCHETS

Depuis un certain temps, nous retrouvons des poubelles en permanence dans les rues et les points de regroupement étaient devenus de véritables décharges publiques. Cette situation ne pouvait perdurer.

Nous avons donc supprimé la majorité de ces bacs qui, au départ, étaient destinés aux habitants qui devaient partir en dehors des jours de collecte.

De plus, nous retrouvons toutes sortes de déchets qui n'avaient rien à faire dans ces bacs ou tout simplement déposés aux abords (réfrigérateurs, télévisions, matelas, etc.).

Pour faciliter le ramassage des déchets, nous avons aménagé un point de collecte devant les services techniques (Andelysienne), avenue Général Leclerc.

Ce point de collecte est ouvert tous les jours, de 8 h à 19 h. Cet espace est destiné au dépôt **occasionnel** des déchets ménagers, des sacs jaunes et du verre.

Il est hors de question d'y déposer autre chose ! Tous les mobiliers et matériaux divers doivent être déposés à la déchèterie de Périers-en-Auge.

Pour les déchets verts, les bennes des services techniques sont également accessibles les samedis, dimanches et lundis, de 8 h à 19 h, aux deux déchèteries du Hôme et du Bourg.



Rappel sur la collecte des déchets :

- Le Hôme : les sacs d'ordures ménagères sont ramassés le lundi et le vendredi.

- Le Bourg : les sacs d'ordures ménagères sont ramassés le mardi.

Sur l'ensemble de la commune, les sacs jaunes sont ramassés le jeudi.

Les déchets verts sont ramassés tous les mercredis du 17 mars au 10 novembre 2021.

La collecte pouvant débuter de très bonne heure (5 h du matin), vous pouvez sortir les sacs la veille de la collecte à partir de 19 h.

En dehors de ces créneaux horaires, aucun sac de déchets ne doit se trouver sur la voie publique.

CE QUE DIT LA LOI

Article R632-1 du Code pénal : déposer ou abandonner sur la voie publique des ordures, déchets, matériaux ou tout autre objet de quelque nature qu'ils soient, en vue de leur enlèvement par le service de collecte, sans respecter les conditions fixées par l'autorité administrative compétente, notamment en matière de jours et d'horaires de collecte ou de tris des ordures, est susceptible d'être verbalisé par une amende de 35 €.

Article R635-8 du Code pénal modifié par décret n° 2010-671 du 18 juin 2010 – Article 4 : est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la cinquième classe le fait de déposer, d'abandonner soit des ordures soit des matériaux lorsque ceux-ci ont été transportés à l'aide d'un véhicule ; cette amende peut s'élever jusqu'à 1 500 €.

Nous comptons sur votre civisme pour ne pas avoir à appliquer des mesures pénalisantes (verbalisation en cas de récidive).



LE BUDGET

Le vote du budget est un moment important dans la vie communale. Le budget 2021 est en hausse. Les élus ont néanmoins présenté et voté ce budget avec toute la prudence liée aux décisions gouvernementales qui font ressortir à nouveau une baisse des dotations et l'incertitude des recettes liées à la taxe d'habitation qui sera supprimée au fil de l'eau pour les résidences principales.

Le budget fonctionnement 2021 s'élève à 1 648 527 € contre 908 125 € en 2020, et le budget investissement 2021 sera de 1 270 692 € contre 102 013 € en 2020 (année avec très peu de mouvements ; les services ont fonctionné à minima, des investissements ont été reportés sur 2021). La reprise de la compétence « plage » par la commune augmente fortement le poste « personnel » dans les frais de fonctionnement. Mais, par ailleurs, dans le poste « recettes d'investissements », on note le reversement d'une somme à peu près égale.

Le budget investissement est particulièrement impacté par l'acquisition des locaux de la colonie Béthanie pour un montant de 567 377 € auprès de l'Établissement public foncier. Mais, en regard, dans les recettes investissement, la vente de cette dernière s'élève à 650 000 €.

Les subventions accordées aux associations sont en nette diminution.

Les taux communaux ne subiront aucune hausse. La taxe d'habitation s'élève à 9,02 % et sera figée jusqu'en 2022. La taxe foncière bâtie est de 33,34 %, dont 22,10 % pour le Département (soit 11,24 % pour la commune). La taxe foncière non bâtie est de 24,39 %.

Les investissements inscrits au budget 2021 sont dus pour une part très importante, comme souligné plus haut, à l'acquisition de la colonie Béthanie. Par ailleurs, des travaux concernant l'enfouissement des réseaux ont été budgétés pour 245 000 € (à cet effet, un nouvel emprunt de 300 000 € à un taux très faible a été contracté sur quinze ans), sans oublier des frais d'études pour de futurs projets, l'agrandissement du cimetière et la réhabilitation des logements et équipements communaux.

Des achats informatiques pour les services administratifs ont également été effectués (ordinateur, imprimante), ainsi que la création d'un nouveau site internet.

Ont enfin été budgétés les frais d'études pour la reprise du PLU.

Nous vous rappelons qu'afin d'avoir plus de détails sur le budget 2021 de la commune une synthèse est à votre disposition sur le site internet de la commune, rubrique « Ma ville », « Les comptes-rendus de conseil municipal ».

LA RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

La révision du PLU, initiée en 2019, n'a pas été validée par les services de l'État. Nous avons fait appel au cabinet d'études Neapolis pour encadrer la nouvelle révision. C'est un gros travail qui va demander douze à dix-huit mois pour aboutir. Cette révision est importante pour Vaville car ce sera certainement la dernière. Il est prévu par l'État que nous passons dans les années à venir à un « PLUi » (Plan local d'urbanisme intercommunal). Des réunions sont déjà programmées à cet effet.

Les projets continuent néanmoins à avancer, notamment sur les dix hectares des terrains « Matmut ». Sur les trois hectares constructibles en zone UB, dans un premier temps, un permis de construire vient d'être accordé et signé au promoteur Promeo. Il comprend une résidence de loisirs (105 logements), un cœur de village de 29 logements pour les jeunes ménages primo-accédants, 10 villas le long du golf et une petite halle commerciale. Dans un deuxième temps, il est prévu d'y construire une résidence pour seniors. Le permis est déposé et il est en cours d'instruction.

Les sept autres hectares de l'ensemble des terrains « Matmut » sont classés en zone N. Notre volonté est de récupérer ces hectares et de maintenir toute cette zone en état naturel afin d'y aménager un espace de promenade qui sera voué aux activités collectives et ludiques.

Concernant ces terrains, quelques précisions sont nécessaires : **ils ne sont pas situés en zone humide** (une étude a été réalisée cet hiver par un cabinet spécialisé). Dans le PPRL (Plan de prévention des risques littoraux), **cette zone n'est pas répertoriée comme zone inondable et ce projet a reçu un avis favorable du SCoT**. De même, **ces terrains ne sont pas situés en ZNIEFF 1 ou 2** (Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique). Quant à l'apport de population, il serait d'une centaine de personnes de façon permanente (environ 10 % de la population actuelle).

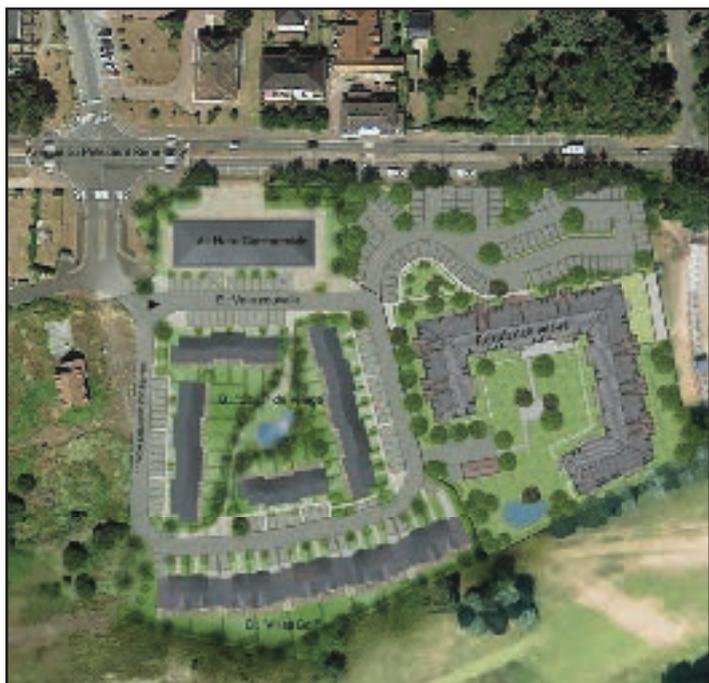
Au Bourg, plusieurs lotissements ont vu le jour ou sont en cours de construction. Toutes ces habitations se situent le long du chemin Dit d'en Bas.

Le dernier lotissement dit « du Puits » propose sept parcelles, dont deux ont déjà leur permis accepté. Il reste trois parcelles à construire dans le lotissement « Le Colombier ».

Pour le terrain Béthanie, plusieurs projets sont à l'étude mais il n'est pas dans notre intention d'y construire une résidence hôtelière.

RÉUNION PUBLIQUE VENDREDI 30 JUILLET À 18 H 30 À LA SALLE POLYVALENTE

Présentation du programme mixte comprenant 39 logements individuels, une résidence de tourisme de 102 logements collectifs, une halle de marché



Programme mixte - Vue d'ensemble



La halle commerciale



Le cœur de village



Les villas du Golf



La résidence hôtelière

INFORMATIONS MUNICIPALES



LA LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE

La salle polyvalente de Varaville est disponible à la location tout au long de l'année, aussi bien en semaine que le week-end, pour les habitants de la commune comme pour les non Varavillais.

Vous retrouverez les tarifs de location dans le tableau ci-dessous.

| Occasion | Association de Varaville | Varavillais | Autres |
|--|--------------------------------|-------------|--------|
| Tarif à l'heure pour réunion du lundi au vendredi* | | | 10 € |
| Réunion en semaine du lundi au vendredi* | Gratuit | 45 € | 150 € |
| Réunion du vendredi au dimanche | Gratuit | 45 € | 335 € |
| Forfait week-end** | Gratuit 2 fois 85 € au-delà | 250 € | 485 € |
| 1 repas du lundi au vendredi | | 150 € | 335 € |
| 2 repas du lundi au vendredi | | 185 € | 390 € |
| Caution | 320 € | 320 € | 320 € |

* Sauf si la salle est louée le week-end.

** Forfait week-end : les clés sont données le samedi matin (sauf si libre le vendredi soir) et rendues le lundi matin, chaque fois après inventaire.

RAPPEL

LES DOCUMENTS D'URBANISME

Toute modification de l'aspect extérieur d'une propriété doit faire l'objet d'une déclaration d'urbanisme.

Il existe trois types de déclaration :

- La déclaration préalable de travaux concerne les petits travaux : abri de jardin, clôture, appentis, ravalement, etc.
- Le permis de construire est nécessaire pour des constructions plus importantes : maison individuelle ou immeuble collectif.
- Le permis d'aménager s'applique dans le cas de création de lotissements.

Il est parfois difficile de déterminer la déclaration nécessaire ; n'hésitez pas à contacter les services de la mairie.

LA PÊCHE AUX COQUES

Depuis plusieurs années, une nouvelle réglementation est applicable pour la pêche aux coques.

Elle est autorisée tous les jours du 30 juin au 31 août.

Elle est limitée à cinq kilos par pêcheur et par jour, et la taille des coquillages doit être supérieure à trois centimètres.

En raison de pollution ponctuelle, un arrêté préfectoral temporaire peut être pris pour interdire la pêche à pied : se renseigner en mairie avant de pratiquer.

LES TONTES ET BRICOLAGES

Dans les propriétés privées, les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers ou des professionnels à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que les tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, ne peuvent être effectués que :

- Du lundi au vendredi inclus, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 19 h 30.

- Le samedi de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h.

Ils sont interdits en dehors de ces horaires, ainsi que les dimanches et jours fériés, sauf les tondeuses à gazon autorisées de 10 h à 12 h.

Aussi, les chantiers de construction (gros œuvre, toiture, etc.) sont interdits du 1er juillet au 31 août.

LES FEUX

Il est strictement interdit de brûler tous types de déchets (déchets ménagers, déchets verts, etc.) à l'air libre et en incinérateur (article 84 du Règlement sanitaire départemental).



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

L'année 2020 a été une année exceptionnelle et très atypique en raison des confinements successifs imposés par la Covid-19. Au cours de cette période difficile, des entretiens téléphoniques réguliers ont permis de garder un lien entre la responsable du CCAS et les seniors de Varaville.

En décembre 2020, les membres du CCAS ont voulu apporter un peu de joie aux petits Varavillais en leur offrant des cadeaux et des chocolats, avec notamment une organisation particulière (gestes barrières et absence du père Noël).

Malgré cet isolement pour de nombreuses personnes, il nous faut reprendre doucement nos différents rendez-vous pour les petits et les grands. Sous réserve de nouvelles décisions gouvernementales, les membres du CCAS vous proposent les animations suivantes au cours de l'année 2021 :

- **Le vendredi 10 décembre** : déjeuner musical des aînés, dans la salle polyvalente.

- **Le vendredi 17 décembre** : animation annuelle pour les petits Varavillais à 17 h 45, dans la salle polyvalente. Cette année, le spectacle présenté s'intitule *Magico Rigolo*. Le Noël des enfants sera suivi de la traditionnelle distribution de friandises et de livres, en présence du père Noël.

Tous les enfants qui résident sur la commune de Varaville, dès leur naissance et jusqu'à l'âge de 15 ans, se voient remettre un cadeau lors de cet arbre de Noël. Et, pour ceux qui ne peuvent y assister, ce présent pourra leur être remis durant tout le mois de janvier lors de leur passage en mairie.

Les membres du CCAS espèrent pouvoir organiser un voyage pour les seniors en septembre prochain, si les conditions sanitaires sont allégées. Nous reviendrons vers vous dès que possible.

Tous les enfants qui entrent en 6^e et ce jusqu'à la 3^e peuvent recevoir une somme de 45 € par le CCAS. Cette somme est versée dès lors que les parents en font la demande auprès de la mairie, sans condition de ressources.

L'équipe du CCAS est tout au long de l'année à votre disposition pour tout problème particulier rencontré (aide au chauffage, aide aux dossiers APA, etc.). Les quelques aides au chauffage seront versées comme d'habitude selon les dossiers analysés par le CCAS suivant un barème fixé pour les revenus.

Le Secours catholique de Cabourg (rue du Petit Pont de Pierre) et les Restos du cœur apportent un soutien aux plus défavorisés.

Dans le cadre du « Plan national canicule »

un registre recensant les personnes vulnérables de plus de 65 ans, ainsi que les bénéficiaires de l'Allocation aux Adultes Handicapés, de l'Allocation Compensatrice pour Tierce Personne, les titulaires d'une autre carte d'invalidité ou d'une pension d'invalidité de la Sécurité sociale ou relevant du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre, vivant à leur domicile et d'une façon isolée, est ouvert au niveau de la commune.

Les Varavillais concernés, ou leur entourage, doivent se manifester auprès du CCAS. Cette action permettra une intervention des services sanitaires et sociaux en cas de déclenchement du Plan national canicule.

Contactez la mairie, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et le mercredi après-midi de 14 h à 17 h (tél. 02 31 91 04 74), ou la police municipale (tél. 02 31 24 08 00).

SÉCURITÉ



LA POLICE MUNICIPALE

Créée en 1968, placée sous l'autorité du maire et en étroite collaboration avec la gendarmerie, la police municipale de Varaville exécute, dans la limite de ses attributions, les missions relevant de la compétence du maire, que celui-ci lui confie en matière de prévention, de surveillance du bon ordre, de tranquillité, de sécurité et de salubrité publique.

EFFECTIF : 1 AGENT

En 2020, malgré une action préventive, 179 procès-verbaux ont été dressés par la police municipale. Environ 150 personnes sont également venues dans nos locaux pour différents motifs. Suite à des plaintes récurrentes, nous vous rappelons que la circulation des vélos, classiques comme électriques, est strictement interdite sur les trottoirs, hors voie partagée ou cyclable. Le fait de contrevenir à cette disposition est passible d'une amende de 135 € (article R412-7 du Code de la route).

Information de La Poste

La Poste nous a informés des difficultés que rencontrent les facteurs dans la commune concernant la distribution du courrier (morsures de chien) et demande donc aux propriétaires de chien de bien vouloir prendre les dispositions nécessaires pour éviter tout risque pour ses agents :

- Maintenir portails et portillons fermés
- S'assurer que la boîte aux lettres et la sonnette sont hors de portée du chien
- Attacher ou isoler le chien lors de la présence du facteur dans le quartier

Les propriétaires de chiens sont pénalement responsables des dommages causés (article R623-3 du Code pénal).

Si ces derniers ne respectent pas les consignes de sécurité, La Poste se réserve le droit de ne plus distribuer le courrier aux domiciles concernés.



LA SURVEILLANCE DE LA PLAGE

Cette année, la surveillance de la plage est assurée tous les jours **du samedi 3 juillet au dimanche 29 août, de 12 h à 18 h 30.**

Trois zones de baignade sont surveillées par les maîtres-nageurs sauveteurs. Ils sont au nombre de treize et ont effectué leur stage de mise à niveau en juin. Les zones de baignade sont situées à proximité des trois postes de secours (rue Raoul Magdelaine, rue Bracke Morel, rue Général de Gaulle), où vous pouvez trouver différentes informations utiles (températures de l'eau et de l'air, horaires des marées, réglementation).



ACTIVITÉS ESTIVALES



Les VaraFrogs

Comme chaque année, les VaraFrogs et leurs animateurs proposent des activités aquatiques et ludiques pour toute la famille : cours de natation, club de plage, aquagym, kayak, paddle, longe-côte...

Pour les enfants, les cours débutent en piscine à partir de 3 ans avec une pédagogie adaptée pour prendre confiance dans ce nouvel environnement.

Les locations de kayaks et paddles commencent à avoir du succès. Le longe-côte et l'aquagym (en piscine et en mer) peinent à se développer encore. Chacun est invité à se bouger cet été pour garder la forme !

Vous pouvez également trouver sur place glaces, gaufres et autres boissons fraîches.

Pour plus de renseignements, notamment concernant les tarifs des différentes activités, n'hésitez pas à visiter leur site internet : www.varafrogs.fr.

Horaires d'ouverture :

En juillet-août : du lundi au samedi de 9 h à 19 h

Les VaraFrogs

Rue Raoul Magdelaine - 14390 Varaville

Tél. 07 84 03 90 60 www.varafrogs.fr



Le poney-club

Ouvert toute l'année, le poney club de Cabourg - Le Hôme est l'endroit idéal pour celles et ceux qui souhaitent découvrir ou redécouvrir l'équitation.

Les cours, encadrés par des moniteurs diplômés et passionnés, sont ouverts à tous les niveaux (dès 2 ans). Les enfants de Varaville bénéficient de tarifs préférentiels.

Les balades se font aussi bien à la mer qu'en pleine campagne, selon le niveau de chacun.

Il est également possible de participer à un stage, d'organiser une balade en amoureux, et même d'y mettre son cheval en pension (du week-end à l'année).

Jours d'ouverture :

- Pendant les vacances scolaires : du lundi au samedi

- Le reste de l'année : les mercredis, samedis et dimanches matin

Poney-club de Cabourg - Le Hôme

Avenue Président René Coty - 14390 Varaville

Tél. 06 58 77 81 41

www.poneyclubcabourg-lehome.com



Le golf 18 trous

Inauguré en 1907, le golf de Cabourg - Le Hôme met au défi les joueurs sur un parcours 18 trous, à la fois technique et moderne, dans un magnifique décor partagé entre le bord de mer et les marais de la Dives.

Un practice est également accessible pour qui souhaite parfaire son geste. Pendant les vacances scolaires, des stages sont organisés pour les adultes et les enfants du lundi au vendredi (débutant 2h/jour, perfectionnement 3h/jour).

Une fois votre parcours terminé, le restaurant « Le 1907 » vous propose une cuisine traditionnelle préparée en partie avec des produits de la région, le tout dans un bâtiment au style architectural normand.

Golf de Cabourg - Le Hôme

38 avenue Président René Coty

14390 Varaville

Tél. 02 31 91 25 56

www.golfclubdecabourglehome.com



LE PHOQUE, ESPÈCE À PROTÉGER

La ville de Varaville a signé la charte « Ilot de tranquillité » avec le Groupe Mammalogique Normand pour la préservation des phoques sur les plages de la commune.

La présence des phoques sur les plages est un phénomène normal puisque ces derniers utilisent l'espace marin pour se déplacer et se nourrir, et l'espace terrestre pour se reposer ou s'y reproduire. Beaucoup de personnes pensent que les phoques observés sur les plages sont des phoques en détresse qui nécessitent une capture et une prise en charge. Mais ce n'est pas toujours le cas ! La plupart du temps, un phoque seul sur la plage se trouve uniquement dans une situation de repos.

Dans ce cas, c'est le comportement des personnes présentes sur la plage qui va déterminer ses chances de survie. Il faut savoir que tout attroupement autour d'un phoque, qu'il soit nouveau-né ou adulte, ne peut lui être que préjudiciable. **En cas de découverte d'un animal, le mieux est donc de s'éloigner et maintenir une grande zone de tranquillité autour de lui (au moins cinquante mètres).**

En plus de la quiétude des animaux, ces lignes de conduite permettront de garantir la sécurité des personnes présentes. **Il faut rappeler qu'un phoque est un animal sauvage, pouvant griffer et mordre lorsqu'il se sent en danger, et pouvant potentiellement transmettre des maladies.**

À travers la démarche « Ilot de tranquillité », la commune de Varaville s'engage à sensibiliser ses habitants sur ce sujet. Dans ce cadre, des panneaux d'informations sont installés aux entrées de la plage afin de permettre aux habitants de se familiariser avec les bons comportements à adopter en cas de présence d'un phoque. Des temps d'échange entre le Groupe Mammalogique Normand et les habitants devraient également être organisés.

De plus, des agents de la commune ont été formés à la conduite à tenir en cas de présence d'un animal sur la plage : savoir reconnaître si l'animal est en détresse ou non, mettre en place un périmètre de sécurité autour de l'animal, contacter les bonnes personnes, etc.

L'objectif : cohabiter avec la faune sauvage de notre littoral !

LE FRELON ASIATIQUE, ESPÈCE EXOTIQUE ENVAHISSANTE



LE FRELON ASIATIQUE se distingue facilement du frelon européen par sa taille et sa couleur caractéristique. Il mesure environ trois centimètres de long. Son thorax est brun foncé, son abdomen présente des segments bordés d'une fine bande jaune orangé et ses pattes sont jaunes.

Depuis 2016, le frelon asiatique est inscrit sur la liste européenne des espèces exotiques envahissantes préoccupantes. Il chasse les abeilles pour nourrir ses larves et apporter les protéines nécessaires à sa colonie. Cette chasse s'opère par le prélèvement direct d'abeilles devant les ruches, ce qui provoque du stress chez ces dernières et un affaiblissement progressif de la ruche. De fait, les abeilles n'osent plus aller prélever le nectar, le pollen et l'eau qui sont indispensables à leur survie.

Ce prédateur a également un impact sur les pollinisateurs sauvages et la biodiversité, car il se nourrit d'abeilles sauvages, de guêpes, de papillons...

Attention ! Il est possible de trouver des frelons asiatiques sur les fruits des arbres fruitiers, vu que les adultes se nourrissent de glucides. Attirés par les stands de poissons, de viandes et de pâtisseries, ils peuvent également occasionner une gêne sur les marchés.

Il est à rappeler que le frelon asiatique peut être très agressif si une personne se trouve à proximité de son nid ; l'attaque sera alors massive.

Avant toute taille de végétaux ou divers travaux de toiture, il est donc recommandé d'inspecter l'environnement pour repérer les mouvements d'insectes, les nids de frelons asiatiques pouvant malheureusement se trouver dans une haie, sous le toit d'une sous-pente, dans une embrasure de porte, dans un arbre, dans un compteur d'eau...

Contact : mairie de Varaville, tél. 02 31 91 04 74.

AGENDA

EXPOSITION LOUP GRIS

Du mercredi 7 juillet au mercredi 25 août
Lundi et mercredi de 14 h à 17 h,
vendredi de 10 h à 12 h
Bibliothèque municipale

EXPOSITION DE PEINTURE ET SCULPTURE

Du samedi 17 au dimanche 25 juillet
De 15 h à 19 h
Salle polyvalente

RÉCITAL DE PIANO ET HAUTBOIS

Samedi 17 juillet
À 20 h 45
Chapelle Saint-Joseph

COMMÉMORATION DE LA LIBÉRATION DE VARAVILLE

Samedi 21 août
À 10 h
Devant la salle polyvalente

INAUGURATION DU SQUARE VICTOR LAVEILLE, DIT « JOJO », ET RENÉE TISSELLI, ET DE L'ALLÉE DES FRÈRES PAUL ET ALBERT MARION

Samedi 21 août
À 16 h
Square situé rue du Grand Large

REMISE DES PRIX DU CONCOURS DE LITTÉRATURE CALVA

Samedi 30 octobre
Heure et lieu à déterminer

REPAS DES SENIORS

Vendredi 10 décembre
À 12 h 30
Salle polyvalente

NOËL DES ENFANTS

VENDREDI 17 DÉCEMBRE
À 17 h 45
Salle polyvalente

RÉTROSPECTIVE LE DEVOIR DE MÉMOIRE



Depuis plusieurs années, les quatre communes de Cabourg, Dives-sur-Mer, Houlgate et Varaville sont regroupées au sein d'une même association d'anciens combattants, les manifestations se déroulant alternativement dans ces quatre communes.

Depuis 2020, les cérémonies ont été très particulières, avec les conditions sanitaires imposées par la Covid-19. En 2020, les commémorations se sont déroulées dans chaque commune sans public et avec un nombre minimum de personnes dans leur déroulement.

En 2021, la cérémonie du 8 mai s'est déroulée à Cabourg avec uniquement la présence des maires des quatre

communes et un public réduit au minimum. La cérémonie du 18 juin a eu lieu à Houlgate, dans les mêmes conditions sanitaires.

Programme des cérémonies pour fin 2021 :

- Le 11 novembre à Dives-sur-Mer
- Le 5 décembre à Houlgate

C'est à Varaville que sera organisée la **cérémonie du 21 août**, fêtant la libération de la commune par la brigade Piron. Cet événement sera ouvert au public, sous réserve d'instructions de la Préfecture au moment venu. Rendez-vous à 10 h devant la stèle érigée en hommage à nos libérateurs, située devant la salle polyvalente (4 avenue du Grand Hôtel).





ENTREPRISES



Les commerces sont des moteurs essentiels pour le développement économique et le lien social. La commune de Varaville est très heureuse d'en avoir accueilli récemment quatre nouveaux. Nous vous invitons à venir les découvrir.



LA FRAÎCHEUR EN DIRECT

Tél. 06 09 31 74 04

Installé depuis six ans dans un cabanon sur le parking situé en face de la bibliothèque municipale, Jean-Paul Deglise a ouvert son nouveau commerce dans une installation plus pérenne au 27 avenue Président René Coty.

Spécialisés en produits frais et en épicerie fine, Jean-Paul Deglise et sa vendeuse vous attendent pour vous faire découvrir leurs nombreux produits : fruits, légumes, céréales bios en vrac, crèmerie, fromages, vins, bières.

Horaires d'ouverture :

- De septembre à juin : tous les jours de 8 h à 19 h
- En juillet-août : tous les jours de 7 h à 20 h

L'HAIR DU HÔME

Tél. 09 83 88 75 76

Déjà installé dans le Val d'Oise depuis trente ans, Alexandre a ouvert son deuxième salon à Varaville.

Avec sa responsable Mylène, ils coiffent hommes, femmes et enfants.

Installés dans une boutique entièrement refaite à neuf dans un style contemporain située au 30 avenue Président René Coty, vous serez séduits par leur accueil et leur professionnalisme.

Vous pouvez réserver par téléphone.

Horaires d'ouverture :

- Du mercredi au samedi de 9 h à 18 h 30





PHB CRÉATION

Tél. 09 70 14 79 61 / 06 70 52 20 74

Animé par Paul-Henri Besneux et Mathieu Baurain, PHB Création vous accueille au 59 avenue Président René Coty. « En tant que bureau de conception paysagère, la question environnementale est au cœur de notre réflexion. Nous observons l'environnement du projet pour inventer et réinventer le paysage suivant les évolutions climatiques. Notre volonté à travers cette adaptation climatique est de préserver un lieu dans sa nature en faisant de votre espace extérieur un lieu d'harmonie et de synergie.

PHB Création propose des solutions adaptatives pour développer un aménagement durable et conscient des incertitudes environnementales, c'est-à-dire préserver son caractère propre et son milieu naturel, tout en cadrant avec l'esthétisme attendu.



Nos bureaux sont basés à Varaville. Nous intervenons sur toute la France, ainsi qu'à l'étranger. Nous développons des projets d'aménagement extérieur diversifiés et résistants, allant de l'étude et conception à la réalisation, en passant par la maîtrise d'œuvre. Confiance et satisfaction sont au cœur de nos préoccupations. »



EN DIRECT DE LA MER

Tél. 06 23 95 08 60

Valentin Niel, fils de pêcheur sur la Côte de Nacre, s'est installé le 12 mai dernier dans le cabanon, à la place du primeur, pour y vendre du poisson et des crustacés.

- Poissons frais : saumons, dos de cabillaud, lieux noirs, sardines, bars
 - Crustacés : tourteaux, homards, langoustines, crevettes roses, grises et bios de Madagascar
 - Mollusques : moules, bulots, huîtres
- Les commandes par téléphone sont possibles.

Horaires d'ouverture :

- De septembre à juin : du mercredi au dimanche de 9 h à 19 h
- En juillet-août : le lundi de 14 h à 19 h, du mardi au samedi de 9 h à 19 h, le dimanche de 9 h à 13 h

HISTOIRE ET PATRIMOINE



COMMISSION EXTRA-MUNICIPALE HISTOIRE ET PATRIMOINE DE VARAVILLE

Le conseil municipal a voté le 16 décembre la création d'une commission extra-municipale « Histoire et Patrimoine de Varaville ». En attendant une édition papier, les résultats de nos recherches sont consultables sur le site internet de la commune, à savoir www.varaville.fr, ainsi que sur la page Facebook « Histoire et Patrimoine de Varaville » : www.facebook.com/Histoire-et-patrimoine-de-Varaville.

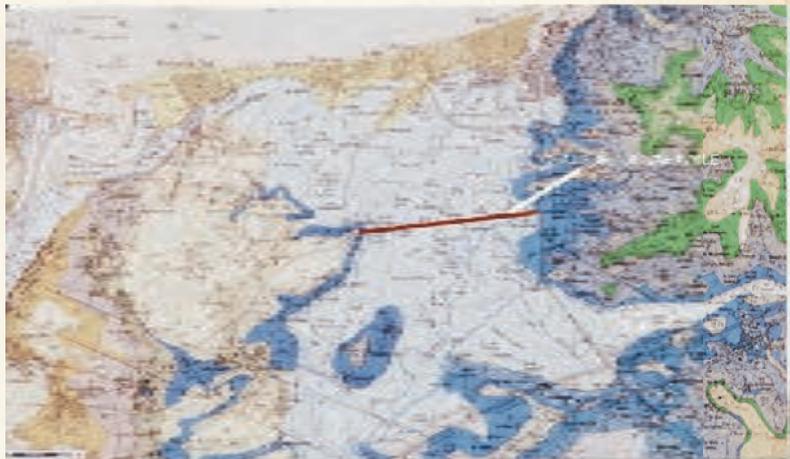
Nos prochaines recherches et publications concerneront les commerces disparus, les anciennes colonies de vacances, les villas et les personnes qui y ont séjourné. Si vous avez des souvenirs, de vieilles photos ou cartes postales, des documents à nous faire partager, vous pouvez nous joindre par téléphone au 06 21 95 42 85 ou par mail à histoire.varaville@gmail.com.

1066 : la rade de Varaville

En 1066, à Dives-sur-Mer, Guillaume le Conquérant rassemble sa flotte pour la conquête de l'Angleterre. Le site est bien incapable de contenir les centaines d'embarcations. La flotte est rassemblée à Varaville, entre la chaussée et les dunes, dans l'immense rade longue de 5 km et large de 3 km. À l'époque, la mer contourne les dunes par l'estuaire de la Dives et atteint la chaussée à marée haute ; au sud, ce sont les marécages. La terre ferme ne dépasse pas le lieu-dit « La Cour de la Maison ». Les dunes désertes ne sont accessibles qu'à marée basse.

Ce sont 696 grands vaisseaux destinés au transport des combattants, 3 000 bateaux plus petits pour le transport du matériel et du ravitaillement qu'accueille Varaville. Recevoir tout ce monde nécessite une organisation considérable. Pendant six mois, il faut loger et nourrir les hommes et les chevaux, construire des magasins pour stocker vivres et matériel.

En provenance de Barfleur où il a été construit, le bateau amiral de Guillaume, le « Mora », attend dans la rade de Varaville. Il doit appareiller pour Saint-Valéry, dans l'estuaire de la Somme, où toute la flotte a rendez-vous pour la traversée de la Manche. Le Mora est un cadeau de Mathilde de Flandre, son épouse. Le nom semble avoir une origine norroise.



Carte géologique du BRGM avec en jaune le cordon dunaire et en bleu la partie sous l'eau à marée haute jusqu'à la chaussée de Varaville.

À la manière de ses ancêtres vikings, il est possible que son nom fasse référence à l'élection des rois de Suède lors d'une assemblée appelée « Thing de Mora » sur un monument de pierres connu sous le nom de Morasteinninn, « la pierre de Mora ». À l'issue de la cérémonie d'intronisation, un hommage est rendu au roi qui se tient debout sur cette pierre plate. Le choix du nom Mora peut exprimer la volonté de Guillaume de se faire couronner roi d'Angleterre.

Cet immense rassemblement prend fin le 12 septembre 1066, peu avant l'aube, avec l'appareillage de la flotte pour Saint-Valéry, dans l'estuaire de la Somme. Une longue attente de vents favorables s'ensuit.

Le 28 septembre, en Yorkshire, apprenant le débarquement de l'armée norvégienne du roi Harald Hardrada, la flotte prend la mer en fin d'après-midi. Le 29 septembre 1066, à l'aube de la Saint-Michel, porté par le courant de jusant, il atteint la baie de Pevensey, dans le Sussex, où il débarque sans rencontrer de résistance de la part des Saxons.

Dans sa traversée, il est accompagné de Guillaume de Beaufou (1025-1091) et de son frère Raoul de Beaufou (1040-1102), tous deux Seigneurs de Varaville. On retrouve leurs noms dans l'église de Dives-sur-Mer au-dessus du portail d'entrée. Guillaume leur offrira fortune et gloire. Guillaume de Beaufou rentre dans les ordres en fin de vie et devient évêque de Tetford le 25 décembre 1085. Il est propriétaire de 251 manoirs dans le Norfolk et le Suffolk. Raoul devient lord de Hockering, sheriff du Suffolk (1091-1102) en Angleterre.

Cet épisode historique est un moment particulièrement important dans l'histoire de la Normandie. Pour commémorer ce devoir de mémoire, le conseil municipal a décidé de nommer les trois postes de secours : le Mora, le Conquérant, les Seigneurs.

EXPOSITION DE PEINTURE ET SCULPTURE



*Sylvie Verger, prix du Jury en 2020
et invitée d'honneur cette année*

La 39^e exposition de peinture et sculpture de Varaville se déroule du samedi 17 juillet au dimanche 25 juillet 2021.

L'année 2020 a été une année atypique en raison de la Covid-19. L'exposition annuelle n'a malheureusement pas pu avoir lieu en juillet comme d'habitude. Malgré tout, nous avons pu l'organiser en octobre, tout en respectant les mesures sanitaires imposées. Les artistes ont beaucoup apprécié cette exposition étant donné que, pour un grand nombre d'entre eux, c'est la seule exposition où ils ont pu présenter leurs œuvres.

Depuis plusieurs années, nous avons le plaisir d'accueillir une trentaine de peintres et sculpteurs qui nous honorent de leurs œuvres dans la salle polyvalente.

Catherine Stephenson, présidente de l'association Bien-Être et Culture, sera de nouveau parmi nous cette année pour vous faire découvrir les méthodes de peinture sur porcelaine.

Des membres de l'association des dentellières seront également présents, comme depuis plusieurs années. Ces petites « fourmis » ont beaucoup travaillé afin de pouvoir vendre quelques-unes de leurs réalisations pendant toute l'exposition.

Vous pourrez venir découvrir toutes ces œuvres de 15 h à 19 h tous les jours de l'exposition à la salle polyvalente.

Cette année, c'est Sylvie Verger qui sera l'invitée d'honneur puisqu'elle a remporté le prix du Jury en octobre 2020 avec ses magnifiques tableaux. Elle vous fera découvrir une grande diversité de ses œuvres.

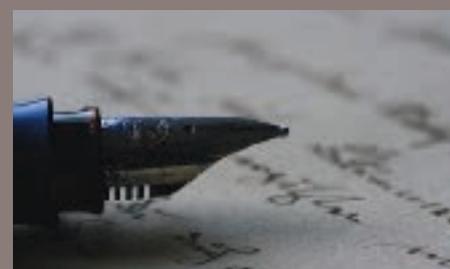
Le prix du public 2020 a été décerné à Annette Lucas qui remporte régulièrement des prix au cours de ses expositions. Elle participera bien évidemment à cette exposition 2021.

N'oublions pas les artistes sculpteurs qui vous feront découvrir leurs œuvres très appréciées des visiteurs au fil des années.

Nous vous espérons nombreux pour contempler les nombreuses créations des artistes venus exposer, découvrir leurs petits secrets et voter pour le prix du public 2021. Le dépouillement sera effectué le dimanche 25 juillet 2021 à 18 h 30.



*Annette Lucas,
prix du public
en 2020*



CALVa CONCOURS ANNUEL DE LITTÉRATURE DE VARAVILLE

Le concours de littérature CALVa est désormais organisé par l'association du même nom, créée en fin d'année dernière.

Cette année, la date limite d'envoi des textes était fixée au 31 mai. Les nouvelles reçues, une cinquantaine, sont en cours de lecture par les membres du Jury, avant une remise des prix fixée au samedi 30 octobre 2021. Les lauréats seront prévenus par courrier et invités à participer à cette cérémonie.

Nous vous rappelons que tous les textes primés depuis la première édition du concours en 2001 sont disponibles à la lecture sur le site internet de la commune www.varaville.fr, rubrique « Culture, sports et loisirs », « Le concours de littérature - CALVa ».

ASSOCIATIONS



CULTURE BIEN-ÊTRE ET CULTURE

Une bonne nouvelle, enfin !
Pouvoir se détendre entre créativité et musique, n'est-ce pas la clé de la bonne humeur ?

Laissez-vous séduire par des moments conviviaux :

• Ateliers de peinture sur porcelaine tout l'été

- Enfants : un atelier où l'on s'amuse. Les enfants adorent décorer leurs propres objets, sans maîtriser le dessin.
- Adultes : à partir d'un grand nombre de modèles, chacun peut composer le motif de son choix, sans maîtriser le dessin.

Inscription obligatoire au 06 62 50 12 48

• Récital de piano et hautbois

Samedi 17 juillet à 20 h 45 – Chapelle Saint-Joseph
Programme : Haendel, Schumann, Fauré, Poulenc
Recette au profit de l'association « Imagine for Margo » en soutien à la recherche contre les cancers pédiatriques

La présidente, Catherine Stephenson

Bien-Être et Culture Tél. 06 62 50 12 48



SPORTS ET LOISIRS BIEN-ÊTRE ET NATURE

Bien-Être et Nature est une nouvelle association à Varaville. Elle a pour vocation de rayonner sur tout le territoire Normandie Cabourg Pays d'Auge. Sa dimension humaine, humanitaire et caritative vise à faire découvrir et transmettre des techniques et enseignements permettant de se sentir bien dans sa peau, quelles que soient les circonstances de la vie. Une vie à prendre à bras le corps, à vivre pleinement, non pas en marchant sur un fil mais sur la terre. Bien-Être et Nature réunit vingt personnes autour de pratiques complémentaires : respiration, relaxation, méditation, renforcement musculaire, esthétique, coiffure, dessin, permaculture, cuisine, diététique, automassage, ré-

flexologie, kinésiologie, stimulation cognitive.

Le mode de fonctionnement est de présenter chaque activité au fil du temps en se déplaçant dans les différentes communes. Il ne s'agit pas de cours réguliers et répétitifs mais d'ateliers permettant de découvrir, de pratiquer, d'apprendre. Ensuite, dans son quotidien, chacun pourra répéter les gestes appris afin de prendre soin de soi avec facilité. Nous réfléchissons aussi à organiser des week-ends où ces activités seraient présentées sur deux journées.

Le président, Christian Perrotin

Bien-Être et Nature Tél. 06 08 48 01 19



SPORTS ET LOISIRS AS VARAVILLE FOOTBALL

Une saison blanche, un club fantôme, comme la pandémie qui secoue l'ensemble

du milieu sportif amateur mais aussi professionnel.

La reprise est très difficile, sans entraînement durant de longs mois suite aux contraintes imposées par le confinement et le couvre-feu. Il y aura certainement de la « casse » en début de saison, mais l'essentiel est de garder le moral pour entamer cette nouvelle année 2021/2022. Certes, il faudra prévoir un temps d'adaptation, avec très certainement des modifications dans le règlement sportif (plus grande souplesse, nombre de matchs de championnat, de coupe, rattrapage...).

Nous avons repris le chemin de l'entraînement le 9 juin 2021, tout en respectant le couvre-feu.

Vous souhaitez rejoindre l'AS Varaville Football ? Nous vous attendons. Dans l'attente, prenez soin de vous et de vos proches, restons solidaires, gardons le lien.

Le président, Vianney Klein

AS Varaville Football Tél. 02 31 45 37 85
551668@lfnfoot.com
home-varaville.footeo.com



SPORTS ET LOISIRS TIRS ET LOISIRS

L'année 2020 a été très particulière avec des dates d'entraînement modifiées. Notre saison s'est ouverte le 6 juin 2020 avec les restric-

tions demandées pour les rassemblements de plein air. Nous remercions la mairie de Varaville pour la modification des dates d'ouverture de notre stand pour compenser une partie des dates manquantes du début d'année. La fréquentation a quand même été en baisse par rapport à 2019.

Nous venons de reprendre nos activités sportives 2021 avec une légère baisse du renouvellement des licences, mais nous avons une fréquentation d'entraînement qui reste stable. Nous respectons les gestes barrières demandés par notre Fédération suivant les directives du Ministère chargé des Sports. Seuls les licenciés à la Fédération ont accès à nos installations.

Nous souhaitons une bonne année sportive à tous nos membres et les meilleurs résultats aux entraînements sur les postes DTL et Trap One. Un calendrier des compétitions est en cours d'élaboration par la Fédération et la Ligue de Normandie. Nous ne manquerons pas d'en informer nos tireurs.

Notre assemblée générale s'est tenue par voie virtuelle et a connu une très bonne participation de nos membres que nous remercions. Le calendrier 2021, élaboré avec la participation de monsieur le maire, a été diffusé avec le compte-rendu de notre assemblée générale.

Le président, Robert Lefèvre

Tirs et Loisirs Tél. 06 07 64 92 54

SPORTS ET LOISIRS

NORMANDIE RELAX

Notre souhait est de vous apporter une détente, une paix intérieure, vous permettant d'être serein(e) dans votre quotidien et de porter un regard toujours positif sur la vie.

Vous rencontrerez à l'intérieur de vous le calme, la paix. Vous développerez la capacité à vous concentrer, à disposer d'une attention soutenue. Vous augmenterez la confiance en vous. Vous trouverez l'équilibre émotionnel et resterez zen en toute circonstance.

Nous utilisons des outils aussi simples qu'efficaces. Simples afin d'être utilisés par tout le monde. Efficaces car depuis des millénaires ils apportent des résultats rapides et concrets.

Pour cela, nous allons vous guider et vous faire pratiquer les techniques de respiration, de relaxation, de méditation. Autrement dit, comment avec des gestes simples détendre facilement et rapidement votre corps et votre mental. Nous vous enseignerons comment pratiquer dans votre quotidien.

Née des grandes traditions de l'Orient et de l'Occident, la démarche proposée est constituée de séries de mouvements adaptées aux différents niveaux de pratique. Mouvements qui s'effectuent debout, ou en position assise selon vos possibilités. Des mouvements doux mais très efficaces pour casser les tensions physiques et psychiques. La séance se termine par une relaxation en position allongée, ou assise, qui vous permettra une détente profonde et durable. Lors de certaines séances, nous ajouterons la méditation, ou des exercices de visualisation pour par exemple renforcer la confiance en vous, sachant que les thèmes possibles sont nombreux.

Très vite, la pratique régulière va vous aider à :

- Être plus détendu(e)
- Mieux dormir
- Faire tomber l'anxiété et l'angoisse
- Vous faire faire l'expérience d'un état de paix, de sérénité, qui à la longue va s'installer et remplacer le stress habituel
- Appréhender les situations plus sereinement avec des réactions plus justes et mieux adaptées

Cette pratique est accessible à tous et à toutes, quel que soit l'âge.

Pour tout complément d'information, pour recevoir le programme de l'année 2021-2022, je reste à votre disposition : Christian Perrotin au 06 08 48 01 19, guérisseur-sophrologue.

Le président, Christian Perrotin

Normandie Relax Tél. 06 08 48 01 19

ASSOCIATIONS



VIE LOCALE COMITÉ DES FÊTES

Après avoir passé une année 2020 très particulière, nous pensions que 2021 serait l'année des retrouvailles, mais trop de contraintes liées au contexte sanitaire nous ont empêchés de nous projeter. Pas facile de mettre en place des festivités dans ces conditions !

Nous avons préféré, pour une question de sécurité et d'organisation, rendre 2021 année blanche. Malgré tout, le moral des bénévoles est toujours au beau fixe et nous travaillons déjà pour 2022.

Le 20^e auto-rétro nous attend. Les exposants des foires à tout comme des véhicules anciens, les joueurs de belote ou de loto qui nous sont fidèles depuis des années peuvent compter sur notre équipe soudée pour reprendre nos activités dans la bonne humeur.

Être bénévole, c'est partager un bout de sa vie plus ou moins long, c'est s'investir auprès de personnes formidables, c'est faire des rencontres et des partages, c'est avoir des fous rires. Alors, on ne va pas vous le cacher, c'est du travail aussi, mais c'est surtout beaucoup de bonheur.

Être bénévole, c'est aussi penser à notre Marcelle, bien connue de notre Comité des fêtes et de bien d'autres associations. Toujours prête, présente dès 6 h du matin pour vous accueillir et faire en sorte que le café soit prêt pour ensoleiller vos journées. Marcelle nous a quittés il y a quelques semaines, mais elle restera dans nos cœurs. Depuis plus d'une décennie, elle a embelli nos rencontres avec son rire tellement communicatif.

Nous vous souhaitons des petits bonheurs au quotidien en attendant de se retrouver. Prenez soin de vous.

La secrétaire, Aurélie Niard

Comité des fêtes Tél. 06 60 34 50 14

VIE LOCALE L'AMICALE DE VARAVILLE

L'Amicale de Varaville a suspendu ses activités en raison des conditions sanitaires. Nous espérons reprendre les concours de belote et les repas dansants dès le mois de septembre. Il serait souhaitable que nous puissions également nous réunir de nouveau tous les mardis après-midi.

Nous venons de passer une période très difficile pendant laquelle nous avons vu partir quelques adhérents que nous n'oublierons pas. Nous adressons nos sincères condoléances à leurs proches.

En attendant que nos activités reprennent, nous vous souhaitons de passer de bonnes vacances et prenez soin de vous.

Le président, Patrick Thibout

L'Amicale de Varaville Tél. 07 88 54 42 58

SPORTS ET LOISIRS LE HÔME PÉTANQUE



Le Hôme Pétanque a maintenu ses activités tous les après-midis sur le terrain du Hôme, en respectant les règles barrières.

Pour les licenciés, cela a été beaucoup plus difficile puisqu'aucune compétition officielle n'a été programmée à ce jour. Néanmoins, il fallait bien reprendre une licence afin de participer aux futures compétitions si les conditions sanitaires le permettaient. Dans ce but, le club a pris à sa charge la moitié du montant de la licence pour tous les joueurs qui étaient inscrits au club l'année dernière.

Notre équipe, qui s'était qualifiée l'année dernière pour le championnat de France seniors, reste qualifiée d'office pour les sélections de la zone Grand Ouest. À noter le bon résultat de l'équipe mixte du Hôme Pétanque qui a remporté le tournoi interclubs disputé l'année dernière à Troarn, sans oublier la triplette féminine qualifiée pour les championnats de France à Palavas-les-Flots.

Nous vous rappelons que le club est ouvert à tous, licenciés ou amateurs.

Le président, Patrick Thibout

Le Hôme Pétanque Tél. 07 88 54 42 58



VIE LOCALE TRAIT D'UNION

En raison de la pandémie de Covid-19, l'année 2020 a été très particulière pour chacun de nous.

Nous nous retrouverons dès le jeudi 5 septembre 2021 pour reprendre nos activités, puis tous les jeudis après-midi, de 14 h 30 à 18 h 30, à la salle polyvalente.

Nous vous attendons nombreux pour cette reprise. Nous accueillerons d'ailleurs avec grand plaisir toutes celles et ceux qui souhaitent nous rejoindre pour jouer aux cartes ou aux dominos, et passer un agréable moment de convivialité autour d'un goûter.

La présidente, *Andrée Couturier*

Trait d'Union Tél. 02 31 91 03 09

ASSOCIATION DE DÉFENSE ET DE PROTECTION **ASSOCIATION POUR LA DÉFENSE ET LA PROTECTION DE LA COMMUNE DE VARAVILLE**

Nous nous inquiétons fortement de certains projets d'urbanisme en cours d'élaboration sur la commune et spécialement de celui que la société Proméo souhaite construire sur les terrains « Matmut » situés au Hôme, au sud de l'avenue Président René Coty, en face de la mairie.

Ces parcelles jouxtent à l'ouest le golf de Cabourg – Le Hôme et sont situées en zone humide. Elles sont, de surcroît, inondables. Elles font partie intégrante du marais de la Dives, dont fait partie le marais de Varaville. Or, il est prévu d'y bâtir quasiment 20 000 mètres carrés de constructions habitables dont un immeuble de 102 appartements le long du golf pour une résidence hôtelière, un îlot central de 29 pavillons accolés les uns aux autres, une halle pour plusieurs commerces, 10 pavillons le long du golf, un immeuble de 120 appartements pour une résidence « seniors ».

Il va de soi que ce projet, s'il se réalisait, détruirait profondément la physionomie de la commune, son calme et son agrément tels qu'aujourd'hui nous les connaissons et les aimons et auxquels nous sommes très attachés, tout en faisant disparaître le caractère remarquable et naturel d'une partie du marais de Varaville mitoyen pourtant classé en zone remarquable avec ZNIEFF et autres zonages classés institués afin de protéger la faune et la flore. Il affecterait de surcroît profondément l'environnement naturel et direct du golf de Cabourg – Le Hôme. En outre, la population de la commune augmenterait du fait de ce projet de 80 %, ce qui n'est pas admissible d'autant que les infrastructures de la commune (voies, épuration des eaux, etc.) ne sont pas adaptées à une telle augmentation.

D'autres projets risquent encore de porter atteinte à la commune et à son caractère peu dense et boisé (par exemple le projet qui se fera sur le terrain de l'ancienne colonie Béthanie, rue Guillaume le Conquérant) et au marais de Varaville dont nous demandons ici la stricte protection et le maintien intégral (installation des animaux de cirque sur le CV3 en face des étangs Saint-Georges, installation des gens du voyage lorsqu'ils arrivent sur la commune...).

Nous vous souhaitons un très bon été.

La présidente, *Évelyne Bruneau*

Droit de réponse du maire

Les terrains concernés (Matmut), environ dix hectares, ne sont pas situés en zone humide. Preuve en est l'étude réalisée cet hiver par un cabinet spécialisé. De plus, si on se réfère au PPRL, cette zone n'est pas répertoriée comme zone inondable.

Conformément au PLU de 2012, seuls trois hectares sont situés en zone Ub. Les sept autres hectares sont en zone naturelle. En outre, l'ensemble des dix hectares ne sont pas en ZNIEFF 1 et 2.

Quant à la population, elle augmenterait d'une centaine de personnes de façon permanente (environ 10 %). Enfin, nous avons obtenu un avis favorable pour l'épuration des eaux. Le SCoT a émis un avis favorable pour la diversification du projet qui répond à la problématique du logement du territoire.

Concernant le terrain Béthanie, il n'est pas dans notre intention d'y construire une résidence hôtelière. Plusieurs projets sont à l'étude. Nous vous en ferons part prochainement.

L'installation d'animaux de cirque sur le C3 a obtenu les autorisations de la DDTM et de la Préfecture, sous réserve d'installer une clôture.

Le maire a fait le nécessaire pour bloquer l'installation des gens du voyage dans notre commune.

ASSOCIATIONS



ASSOCIATION DE DÉFENSE ET DE PROTECTION **VARACAB**



Notre jeune association Varacab (contraction de Varaville et Cabourg) s'est constituée avec un objectif prioritaire de défense de l'environnement et du cadre de vie.

Dans notre esprit, cet objectif est compatible avec les évolutions de l'espace public et les projets d'urbanisation, à condition qu'ils soient qualitatifs et conformes à l'intérêt général. Nous laissons l'attitude d'opposants ou indifférents chroniques à d'autres qui portent et porteront la responsabilité de l'immobilisme qui n'a que trop duré dans notre commune. La malheureuse affaire de création d'un « camp d'accueil » des gens du voyage, dans une zone écologiquement sensible des marais de la Dives, a montré que les projets d'aménagement doivent être accompagnés et contrôlés dès leur origine. Se réveiller cinq ans après, pour lutter contre un projet soigneusement caché aux citoyens par des élus, était bien trop tardif, surtout avec des moyens limités face à ceux que nos impôts octroient aux institutions.

Nous avons tiré les leçons de cette mésaventure et nous concevons désormais notre rôle comme celui d'un partenaire collaboratif et vigilant avec les nouveaux édiles locaux. Cette position constructive nous permettra de vous informer objectivement et d'émettre une opinion éclairée sur l'impact des projets. Si la nécessité s'imposait, nous

n'excluons pas l'organisation d'actions contre ce qui nous paraîtrait contraire à l'intérêt des Varavillais(els), mais nous ne concevons ce type de moyens que comme une extrémité à éviter pour privilégier en toutes circonstances la concertation et le dialogue.

Conformément aux engagements de la nouvelle municipalité, nous nous associerons volontiers à l'analyse des projets de révision du PLU, de développement du projet « Matmut » et de revitalisation commerciale du centre Hôme.

Enfin, nous nous félicitons des suppressions des points de dépôts d'ordures qui étaient devenus des déchèteries sauvages en divers endroits de la commune, et de l'aménagement d'un parking spécifique pour le stationnement des vans des chevaux. Les riverains apprécient le retour au calme et à la propreté.

Le poids d'une association se mesurant à son nombre d'adhérents, nous vous invitons à nous rejoindre pour peser sur l'avenir de votre cadre de vie.

Le président, Gérard Debout

Varacab
varacab14@yahoo.com



ASSOCIATION DE QUARTIER

AMICALE DES PROPRIÉTAIRES DU HÔME-PANORAMAS

Crise sanitaire oblige, nos Amicalistes ont été privés de leurs rendez-vous habituels comme la « crêpe et gaufres party » en février et notre assemblée générale en avril 2021. Nous serons donc tout particulièrement heureux de vous retrouver lors de notre **Estivale de l'Amicale le 7 août prochain à 18 h.**

Pour autant, notre Amicale est restée mobilisée sur de nombreux sujets évoqués notamment lors d'un entretien le 29 janvier dernier avec le maire Patrick Thibout.

POINT D'APPORT VOLONTAIRE (PAV)

La suppression du PAV du parking des Panoramas a mis fin aux nuisances que subissaient les riverains depuis plus de dix ans. À sa place devrait être réalisé un parking à vélo, plus conforme à cet accès à la plage. Le seul conteneur à verre déplacé avenue de Trouville est un test dont la municipalité s'engage à mesurer les effets pour décider de son devenir. L'Amicale ne saurait en effet accepter que d'autres résidents subissent des nuisances sonores.

CLÔTURES

Le maire s'engage à veiller à la conformité des clôtures aux règles du PLU, ce qui n'est pas toujours le cas et, en travail conjoint avec l'Amicale, à ce que les règles soient précisées pour privilégier les clôtures paysagères et ajoutées.

ACCÈS VÉHICULES

L'Amicale va collaborer au choix d'un matériau qui sera imposé aux nouvelles constructions ou lors de la reprise des accès par la ville pour garantir l'uniformité de ces accès.

ANGLES DÉGRADÉS DES TROTTOIRS AUX CARREFOURS

L'Amicale va collaborer au choix d'un dispositif ou d'un matériau destiné à rendre possible le chevauchement des angles des rues sans dégradation du trottoir herbu.

PARKING DES PANORAMAS – ESPACE PUBLIC SUR LA DUNE

L'Amicale va étudier un projet d'amélioration de cet espace (une table d'orientation ou un mât pour manche à air) et en examinera un financement partiel. Le maire va examiner la possibilité d'une remise en état plus durable et plus qualitative des escaliers aux marches très dégradées.

RUE LÉON PICAN

Un panneau « Rue Léon Pican » et un panneau « Parking des Panoramas » seront posés au débouché de la rue du Général de Gaulle.

AVENUE DE LA MER – ACCÈS PLAGE

Le maire compte procéder à la réfection ou au changement du garde-corps de l'escalier et va étudier un aménagement plus qualitatif de l'espace en haut de la dune par une stabilisation du revêtement.

ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX AÉRIENS

La priorité est donnée aux rues ayant encore des fils nus, anciens et fragiles et, même si aucune des rues retenues pour 2021 ne concerne notre quartier, le maire poursuit ce plan d'enfouissement, une priorité pour notre Amicale. Restons patients ; toutes les rues seront concernées.

URBANISME

La plupart des projets sont bloqués par des recours ou par une priorité donnée par les services de l'État (à travers le SCoT) qui privilégient la réalisation des logements dans les communes voisines à Varaville ! Nous y reviendrons...

Notre prochain rendez-vous :

- **Estivale de l'Amicale**

Samedi 7 août à 18 h – Espace pique-nique, parking des Panoramas

Le président, Gérard Lesuisse

Amicale des propriétaires du Hôme-Panoramas

amicaledespanoramas@gmail.com

amicaledespanoramas.wordpress.com

COLLECTE DES DÉCHETS

| | |
|----------------------|---|
| ORDURES MÉNAGÈRES | Bourg : mardi Le Hôme : lundi, vendredi |
| SACS JAUNES | Jeudi |
| ENCOMBRANTS | Jeudis 26 août, 4 novembre 2021 |
| DÉCHETS VERTS | Tous les mercredis du 17 mars au 4 novembre 2021 |

RAPPEL

Les sacs et les bacs doivent être sortis entre 19 h (la veille de la collecte) et 5 h du matin (le jour de la collecte). Pour un cadre de vie agréable pour tous, les bacs roulants sont à ranger le plus vite possible dès qu'ils sont vidés.

Les collectes sont assurées les jours fériés sauf le 25 décembre 2021 et le 1^{er} janvier 2022.

La collecte des déchets dite des « petits chemins » dans les marais aura lieu en même temps que celle du bourg, le mardi.

La déchèterie de Périers-en-Auge est ouverte du lundi au samedi (sauf jours fériés) :

- Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 17 h.
- Le samedi, de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30.

MÉMO TRI

TOUS VOS EMBALLAGES ET PAPIERS SE TRIENT

NOUVEAU

TOUS LES EMBALLAGES PLASTIQUES

TOUS LES FLAÇONS, BIDONS ET BOUTEILLES PLASTIQUES

TOUS LES PAPIERS ET LES CARTONS

TOUS LES EMBALLAGES EN MÉTAL

TOUS LES EMBALLAGES EN VERRE

LE TRI C'EST EASY !

LES DÉCHETS, TOUS CONCERNÉS !

POUR EN SAVOIR + consignesdetri.fr

#ENVRAC #SANSLESIMBRIQUER #SANSLESLAVER #BIENLESVIDER

Les déchets verts

Les déchets verts doivent être contenus dans des sacs, disponibles à la déchèterie de Périers-en-Auge sur présentation d'un justificatif de domicile ou de la carte de déchèterie.

Les branchages d'un diamètre inférieur à 30 mm sont acceptés et doivent être liés en fagots.

Les déchets en vrac ne seront pas ramassés.





INFORMATIONS PRATIQUES

MAIRIE

Le secrétariat est ouvert tous les matins, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h, et le mercredi après-midi de 14 h à 17 h.

2 avenue du Grand Hôtel
Tél. 02 31 91 04 74
Fax 02 31 91 94 44
mairie.varaville@orange.fr
www.varaville.fr

PERMANENCE DES ÉLUS

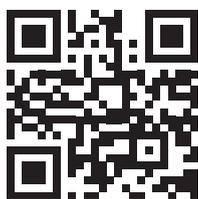
Le maire : **Patrick Thibout**
- Du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h.
- Sur rendez-vous en mairie.

Les adjoints :

Pierre Thiébot, Anne-Marguerite Le Guillou, Mélanie Samson

- Sur rendez-vous en mairie.

Permanence des élus : le 1^{er} samedi de chaque mois au Hôme de 10 h à 12 h, et le 3^e samedi de chaque mois au bourg de 10 h à 12 h



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES NORMANDIE-CABOURG-PAYS D'AUGE

ZAC de la Vignerie - Rue des Entreprises
BP 10056 - 14165 Dives-sur-Mer Cedex
Tél. 02 31 28 39 97
accueil@normandiecabourgpaysdauge.fr
www.normandiecabourgpaysdauge.fr

NUMÉROS UTILES

Varaville Informations / Agence postale communale
39 bis avenue Président René Coty
Tél. 02 31 24 73 83
contact@ot-varaville.fr
www.varaville.fr

Bibliothèque municipale

50 avenue Président René Coty
Tél. 02 31 91 03 27
bibliotheque.varaville@orange.fr
www.bibliotheque-varaville.fr
Horaires : lundi et mercredi de 14 h à 17 h, vendredi de 10 h à 12 h

MÉDECIN

Dr Moulin-Stark Émilie
1A avenue du Grand Hôtel, à Varaville
Tél. 02 31 24 45 27

MASSEURS - KINÉSITHÉRAPEUTES

Aumont Virginie, Ledorze Marion, Ottmann Florence, Tremblay Stéphane
1A avenue du Grand Hôtel, à Varaville
Tél. 02 31 43 99 83

CHIRURGIENS-DENTISTES

Dr Boissieu François
Résidence Rimbaud - Allée des Poètes, à Merville-Franceville-Plage
Tél. 02 31 91 47 33

Dr Huré Nadine
57 avenue de la Mer, à Cabourg
Tél. 02 31 91 06 09

Dr Lemonnier Caroline
Résidence Rimbaud - Allée des Poètes, à Merville-Franceville-Plage
Tél. 02 31 91 47 33

Dr Metton Marine
55 avenue de la Mer, à Cabourg
Tél. 02 31 91 01 81

Dr Vicogne Frédéric
55 avenue de la Mer, à Cabourg
Tél. 02 31 91 01 81

INFIRMIÈRES

Devaux Céline, Gourdin Sylvie, Renard Christèle
1A avenue du Grand Hôtel, à Varaville
Tél. 02 50 10 95 78

OSTÉOPATHES

Pottier Laure, Ropert Élise
1A avenue du Grand Hôtel, à Varaville
Tél. 02 31 43 90 72

ÉCHOGRAPHISTE

Dr Zerga Nadir
1A avenue du Grand Hôtel, à Varaville
Tél. 02 31 29 89 68

PÉDICURE-PODOLOGUE

Misto-Sanz Caroline
1A avenue du Grand Hôtel, à Varaville
Tél. 02 31 07 10 65 / 06 16 21 49 95

RÉFLEXOLOGUE

Germain Virginie
1A avenue du Grand Hôtel, à Varaville
Tél. 06 61 31 82 23

PRATICIENNE EN PSYCHOTHÉRAPIE ET HYPNOSE

Lemasle Mathilde
1A avenue du Grand Hôtel, à Varaville
Tél. 06 62 49 15 40

VÉTÉRINAIRES

Dr Boulicault-Sichman Anne-Marie
10 avenue des Dunettes, à Cabourg
Tél. 02 31 24 40 00

Dr Herrmann Valérie
7 avenue de Paris, à Merville-Franceville-Plage
Tél. 02 31 91 00 13

Dr Sourbé Pascal
10 avenue des Dunettes, à Cabourg
Tél. 02 31 24 48 48

AMBULANCES (INTER AMBULANCES)

22 rue du Champ-de-Foire, à Dives-sur-Mer
Tél. 02 31 24 15 15

ARTISAN BRUNO MARY TAXI

Tél. 06 85 08 30 63

NUMÉROS D'URGENCE

Numéro d'urgence : **112**

Police municipale
02 31 24 08 00

Gendarmerie nationale : **17**
(02 31 15 07 28)

Pompiers : **18**

Samu : **15**

Centre anti-poisons de Rouen
02 35 88 44 00

Enedis (urgence électricité)
09 726 750 14

GRDF (urgence sécurité gaz)
0 800 47 33 33

Saur (urgence dégâts des eaux)
02 14 37 40 09



Varaville
plage et marais

2 AVENUE DU GRAND HÔTEL
14390 VARAVILLE
TÉL. 02 31 91 04 74 FAX 02 31 91 94 44
mairie.varaville@orange.fr
www.varaville.fr